



Eglise Protestante Baptiste de Thonon

24, avenue d'Évian. 74200 Thonon-les-Bains

www.eglisebaptistethonon.fr

PLAN DE REPRISE DES ACTIVITÉS

MESURES SANITAIRES RELATIVES AU COVID-19

Rev. 3 - Version publique du 04 Décembre 2020

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	3
1- MESURES SPÉCIFIQUES À RESPECTER	4
2- CULTE DOMINICAL - PROCÉDURE A RESPECTER	5
3- ACTIVITÉS CULTUELLES POUR ENFANTS	7
4- AUTRES ACTIVITÉS	8
5- UTILISATION DES SANITAIRES	8
ANNEXE 1 – PLAN DES LOCAUX.....	9
ANNEXE 2 – VISUELS MIS EN PLACE	11
ANNEXE 3 – GESTION DE CAS SYMPTOMATIQUE.....	12

INTRODUCTION

La persistance de la COVID-19 nous oblige à prendre des mesures sanitaires de protection pour nos activités culturelles.

Le respect de ces mesures, et en particulier les gestes barrières et de la distanciation sociale, est essentiel pour préserver les uns les autres et se préserver, par amour fraternel.

Ce « Plan de Reprise – COVID-19 » est communiqué par voie électronique à toutes les personnes dont nous possédons les coordonnées. Il est mis en ligne sur le site internet de l'Église et les autres canaux usuels de diffusion.



1- MESURES SPÉCIFIQUES À RESPECTER

Port du masque

Le port du masque est obligatoire à l'intérieur du bâtiment pour toute personne à partir de 6 ans.

Le port du masque est également recommandé à l'extérieur du bâtiment.

Note : Il est demandé à chaque personne de venir avec son propre masque.

À titre exceptionnel, l'Église pourra fournir un masque à usage unique à la personne ayant oublié le sien. Pour des soucis budgétaires, nous vous remercions de votre diligence.

Lavage des mains

Le lavage des mains est obligatoire pour toute personne quel que soit son âge à son arrivée dans l'enceinte de l'église, ainsi qu'à son départ. Un distributeur de solution hydroalcoolique désinfectante sera à disposition à l'entrée/sortie.

Distanciation sociale

Le respect d'une distance de 1 mètre minimum entre chaque personne est obligatoire, en intérieur comme en extérieur. La seule exception concerne les membres d'un même foyer (par exemple parents-enfants, conjoints...).

Dans la salle de culte, afin de faciliter la distanciation, un marquage au sol identifie cette distance des 1 mètre dans les zones de passage.

Salutations : contacts interdits !

Les salutations doivent se faire sans contact : ne pas se serrer la main, ne pas s'embrasser.

Notes : **Les personnes symptomatiques** (ayant de la toux, de la fièvre, des maux de tête, une gêne respiratoire...) **ne doivent pas se rendre à l'église**. Si les symptômes se révèlent sur place, toute personne doit quitter les lieux immédiatement (voir procédure spécifique en Annexe 3). **Les personnes à risque** sont invitées à rester chez elle et, si possible, à suivre les activités retransmises en ligne.

Un thermomètre pour la prise de température en cas de nécessité est disponible dans les locaux de l'église.

2- CULTES DOMINICAL - PROCÉDURE A RESPECTER

La salle de culte ne nécessite pas de désinfection si les lieux n'ont pas été fréquentés dans les 5 derniers jours ; seul le ménage habituel est alors nécessaire.

Si les lieux ont été fréquentés dans les 5 derniers jours, une désinfection est effectuée (ventilation des locaux, désinfection des chaises, poignées de portes, sanitaires...).

a) Confirmation préalable

Autant que faire se peut, nous chercherons à connaître à l'avance, la semaine précédente, le nombre de personnes désirant venir au culte un dimanche donné.

À ce titre, les « habitués », personnes dont nous possédons les coordonnées, seront préalablement contactées et/ou pourront s'inscrire pour indiquer leur intention de venir ou non.

En effet, du fait du réagencement de la salle de culte afin de respecter les règles de distanciation, le nombre de personnes pouvant être accueillies a dû être réduit. **La capacité d'accueil maximale est à ce jour de 65 personnes (enfants compris)**. Ce nombre peut être réduit selon la configuration des personnes venant au culte, considérées par foyer (soit par famille, ou couple, ou personne seule), sachant que **2 chaises devront être laissées libres entre personnes de foyers différents et un rang sur deux doit rester inoccupé**. Voir plan type en Annexe 1.

Si la capacité limitée de la salle l'exige, nous nous réservons le droit de refuser l'accès à la salle de culte aux « habitués » de l'Église qui n'auraient pas confirmé au préalable leur intention de venir, ou à les informer par avance de ne pas venir un dimanche donné. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.

Quelques places pourront en outre être réservées aux « visiteurs », personnes dont nous n'avons pas les coordonnées et que nous ne pouvons donc pas contacter au préalable.

b) Arrivée, accueil

Seul l'étage sera ouvert au public. Le rez-de-chaussée n'est pas accessible au public à l'exclusion des activités relatives aux activités culturelles des groupes d'enfants (voir section spécifique ci-après).

Dans la mesure du possible, les portes seront laissées ouvertes afin de limiter les contacts.

Veillez à arriver en avance, entre 10h00 et 10h10, pour ne pas retarder le début du culte, à 10h15 précises, qui est aussi retransmis en direct sur internet.

Si besoin, une personne d'accueil expliquera les mesures sanitaires applicables et veillera à ce que **chaque arrivant se désinfecte les mains au moyen du distributeur de solution hydroalcoolique et que chaque personne à partir de 6 ans porte un masque** avant d'entrer.

Un sens de circulation est mis en place pour limiter le croisement des personnes dans les zones de circulation – voir le plan type en Annexe 1 :

- **Avant le début du culte : l'escalier béton, accès habituel, est réservé à la montée.**

Les personnes sont invitées à ne plus descendre de la salle de culte. En cas de besoin impérieux, elles devront utiliser l'escalier de secours en colimaçon.

Veillez ne pas stationner dans l'escalier ou le hall d'entrée à l'étage.

Une personne d'accueil vous orientera vers votre place. **2 chaises doivent être laissées libres entre personnes de foyers différents et un rang sur deux doit rester inoccupé.**

Veillez vous asseoir rapidement et ne pas circuler dans la salle. Ne déplacez pas les chaises. Les salutations, échanges et discussions se feront plutôt après le culte à l'extérieur, et toujours en respectant les gestes barrières et la distanciation.

Note : L'État n'impose pas de tenue d'une liste des participants ou présents dans les lieux publics. Cependant, afin de pouvoir retrouver, le cas échéant, les personnes ayant été en contact, les personnes demeurent libres de donner leurs noms et coordonnées à cet effet. Toute liste de présence ne serait conservée que pendant une durée strictement nécessaire en raison du délai d'incubation de la maladie et des actions d'information nécessaires, soit 3 mois maximum.

c) Déroulement du culte

Veillez rester à votre place (les chants peuvent être entonnés debout ou assis) et ne pas circuler pendant le culte. Le port du masque est obligatoire pendant toute la durée du culte.

Les présidents, prédicateurs, musiciens et chanteurs devront être à 1 mètre minimum les uns des autres. Ils peuvent être dispensés de porter un masque durant leur intervention. Il ne doit y avoir personne dans les 3 mètres devant un orateur ou chanteur qui s'exprime sans masque.

Cas particulier pour les cultes où il y aurait la Cène. Une ou deux personnes maximum (s'étant préalablement lavées les mains avec une solution hydroalcoolique et portant un masque) assureront la distribution à la place. Le vin/jus de raisin ne sera donné que dans des gobelets individuels à usage unique. Chaque personne ne touchera que les éléments qu'il prendra ou recevra. Le masque peut être retiré momentanément pour prendre la Cène.

Les dimanches où des activités spécifiques aux enfants sont proposées, et dans la mesure du possible, eux seuls rejoignent leurs groupes respectifs, dans le respect des gestes barrières. Voir section spécifique ci-après.

d) Fin du culte

La sortie de la salle de culte se fait selon **le sens de circulation qui est mis en place** pour limiter le croisement des personnes dans les zones de circulation – voir le plan type en Annexe 1 :

- **À la fin du culte : l'escalier béton est réservé à la descente.**

Dans la mesure du possible, les personnes sortent rangée par rangée, les plus proches de la sortie sortent d'abord et ainsi de suite.

Les personnes sont invitées à ne plus remonter dans la salle de culte. En cas de besoin impérieux, elles devront utiliser l'escalier de secours en colimaçon.

Veillez ne pas stationner dans la salle, le hall d'entrée ou l'escalier. Les salutations, échanges et discussions se feront plutôt après le culte à l'extérieur, et toujours en respectant les gestes barrières et la distanciation.

e) Généralités

La distribution de documents papier (formulaires, flyers, fiches contacts, etc.) est proscrite pour l'instant. La bibliothèque est momentanément indisponible.

La reprise des agapes et autres repas fraternels dans le cadre de l'Église est reportée à plus tard.

3- ACTIVITÉS CULTUELLES POUR ENFANTS

Les salles du RDC ne nécessitent pas de désinfection si les lieux n'ont pas été fréquentés dans les 5 derniers jours ; seul le ménage habituel est alors nécessaire. Si les lieux ont été fréquentés dans les 5 derniers jours, une désinfection est effectuée (ventilation des locaux, désinfection des chaises, tables, poignées de portes, sanitaires...).

Les dimanches concernés, à l'horaire fixé pour leurs groupes, les enfants rejoignent leur groupe respectif. **L'encadrant de chaque groupe doit porter un masque en permanence et se désinfecter les mains régulièrement.** Il accueille les enfants de son groupe :

- **Le groupe 1** (PS-GS-MS-CP) se réunit dans le bureau. Les enfants y accèdent par le sas d'entrée du RDC (au début et à la fin des activités). Ils se lavent préalablement les mains au lavabo des toilettes du RDC, de préférence, ou avec une solution hydroalcoolique.
- **Le groupe 2** (CE1-CE2-CM1-CM2) se réunit dans la salle attenant à la cuisine. Les enfants y accèdent par le sas d'entrée du RDC (au début et à la fin des activités). Ils se lavent préalablement les mains au lavabo de la cuisine, de préférence, ou avec une solution hydroalcoolique. **Les enfants du groupe 2 doivent porter un masque.**
- **Le groupe 3** (Collège) se réunit dans la salle ayant accès direct à la cour. Les enfants y accèdent par cette porte (au début et à la fin des activités). Ils se lavent préalablement les mains avec une solution hydroalcoolique. **Les enfants du groupe 3 doivent porter un masque.**

Notes :

- Les encadrants des groupes doivent porter un masque en permanence.
- L'accès aux salles du RDC n'est pas autorisé en dehors de ces temps.
- Les enfants ne doivent pas circuler entre les différentes salles.
- La distanciation n'est pas obligatoire au sein d'un même groupe d'enfant. Nous tâcherons cependant de la conserver autant que possible. Elle est requise entre groupes.
- Les parents ou responsables légaux ne doivent pas accompagner leurs enfants à l'intérieur des locaux du RDC. S'ils doivent le faire, en cas de motif impérieux et exceptionnel, ils porteront un masque.

- La mise à disposition d'objets partagés lors d'échanges (livres, ballons, jouets, crayons etc.) est permise cependant les responsables chercheront à en limiter l'utilisation et l'échange au strict minimum.
- Les chaises signalées réservées pour l'étude biblique du mardi ne doivent pas être utilisées.
- Les locaux seront ventilés après utilisation.

4- AUTRES ACTIVITÉS

L'étude biblique hebdomadaire, le mardi, se fait soit en présentiel à l'église, soit via Zoom ou autres moyens techniques.

Quand la salle du RDC a été utilisée le dimanche pour les activités culturelles pour enfants, elle sera désinfectée avant la réunion du mardi (tables, chaises, poignées de portes, sanitaires...).

Le port du masque est obligatoire pour les participants à la réunion.

5- UTILISATION DES SANITAIRES

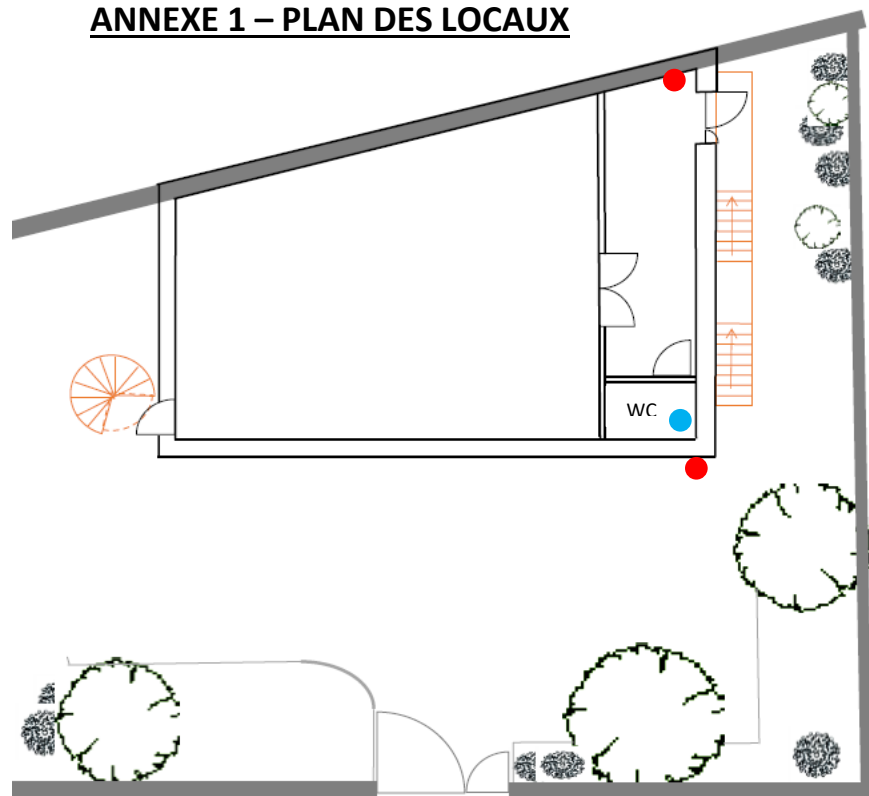
L'utilisation des sanitaires doit être limitée au minimum.

Des lingettes désinfectantes y seront disponibles pour que vous désinfectiez/nettoyez la cuvette, le bouton chasse-d'eau, le robinet et la poignée de porte après chaque utilisation. Les lingettes sont à jeter dans la poubelle ouverte des sanitaires.

ANNEXE 1 – PLAN DES LOCAUX**1^{er} étage :**

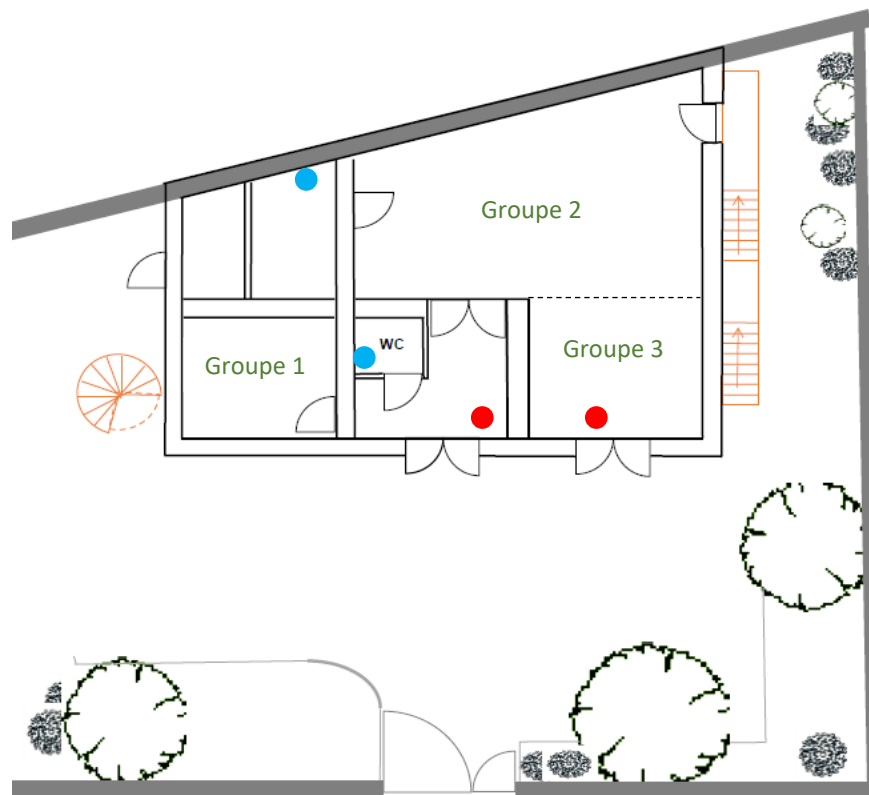
Dimanches : Accès pour le culte.

Semaine : Accès fermé.

**RDC :**

Dimanches : Accès uniquement pour les activités culturelles pour enfants.

Mardis : Accès pour étude biblique.

**Légende :**

- Point de distribution solution hydroalcoolique
- Point de lavage des mains

2 chaises doivent être laissées vides entre personnes de foyers différents
1 rang sur 2 laissé vide

Sens de circulation avant le culte :
Sens de circulation à la fin du culte :



ANNEXE 2 – VISUELS MIS EN PLACE



ANNEXE 3 – GESTION DE CAS SYMPTOMATIQUE

L'épidémie du COVID19 n'étant pas encore enrayerée à la reprise des cultes et d'activités, le virus circule encore parmi la population. C'est pourquoi, il est nécessaire de rester vigilants concernant les signes évocateurs du Covid-19.

**Signes évocateurs du Covid-19 : fièvre, toux, essoufflements, oppression thoracique, maux de tête, maux de gorge, douleurs musculaires, perte du goût, de l'odorat...
(maladiecoronavirus.fr)**

Mesures immédiates

- faire porter un masque par la personne symptomatique après qu'elle se soit lavée et désinfectée les mains,
- les personnes venant en aide à la personne symptomatique devront aussi porter un masque (en cas de toux privilégier le masque FFP2),
- enregistrer le nom de la personne et ses coordonnées, avec son accord écrit.
- si son état de santé le permet, la personne devra rentrer chez elle et contacter son médecin traitant au plus tôt et tenir informés les dirigeants de l'association si cas avéré,
- dans le cas d'un enfant symptomatique, prévenir les parents/ représentants légaux rapidement afin qu'ils puissent venir le récupérer.

Dans le cas où la personne symptomatique n'est pas en capacité de rentrer à son domicile compte tenu de son état de santé :

- isoler la personne dans une pièce sous surveillance d'une personne au moins titulaire du PSC1 si possible,
- appeler le centre 15 pour une prise en charge.

Dans un second temps

- tracer l'historique de cet incident dans votre registre de suivi sanitaire,
- désinfecter les salles et les matériels utilisés par la personne selon les prescriptions définies plus haut,
- retracer le parcours de la personne symptomatique afin d'identifier si possible les personnes qui auraient pu être à son contact et les prévenir.

En cas de contamination avérée, l'association doit fermer ses locaux afin de procéder à une désinfection des lieux. La préfecture peut décider, avec l'Agence régionale de santé, d'une fermeture administrative des locaux pour un laps de temps donné.

